

BULLETIN OFFICIEL DES ARMEES



Edition Chronologique n°20 du 3 mai 2013

TEXTE SIGNALE

ERRATUM

à l'arrêté du 28 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2009 portant institution de régies et de sous-régies auprès de services relevant de la direction générale de l'armement .

Du 16 janvier 2013

DIRECTION DES AFFAIRES JURIDIQUES.

ERRATUM à l'arrêté du 28 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2009 portant institution de régies et de sous-régies auprès de services relevant de la direction générale de l'armement .

Du 16 janvier 2013

NOR D E F F 1 3 4 3 6 6 4 Z

Texte modifié :

Arrêté du 28 décembre 2012 (JO n° 4 du 5 janvier 2013, texte n° 32 ; signalé au BOC 17/2013).

Référence de publication : Signalé au BOC 20/2013.

L'arrêté du 28 décembre 2012 modifiant l'arrêté du 14 décembre 2009 portant institution de régies et de sous-régies auprès de services relevant de la direction générale de l'armement est modifié comme suit :

Dans le corps du texte.

Au lieu de :

Note de la CPBO : Le présent texte n'est pas inséré *in extenso* dans la base de données.

Se reporter à la publication mentionnée dans la rubrique « Référence de publication » ci-dessus.

Lire :

« Par arrêté du ministre de la défense en date du 28 décembre 2012, l'arrêté du 14 décembre 2009 modifié portant institution de régies et sous-régies auprès de services relevant de la direction générale de l'armement est modifié comme suit :

I. Au tableau de l'article 3., la régie d'avances instituée auprès du service d'administration et de rémunération des personnels, à Paris, est supprimée.

II. La suppression de la régie mentionnée au I. du présent arrêté met fin aux fonctions du régisseur concerné.»